

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FEVRIER 2023

Présents : Isabelle AVON, Caroline BERTHET, Isabelle BROUSSET, Damien DIAGNE, Serge DIDIER, Caroline GALINA, Adeline LE BARON, Jean-Pierre PETTAVINO, Joël RAYMOND, Cécile SPINA, Roger STACHINO, Olivier VOLLAIRE.

Excusés : Alexandre ALAJBEGOVIC, Jérôme MORELLO, Manon THERON CHAUVET.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle BROUSSET.

Pouvoirs : Pouvoir de Monsieur Jérôme MORELLO à Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO.

Approbation à l'unanimité du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal.

Démission de Monsieur Jérôme MORELLO de son poste d'adjoint au Maire, et élection d'un nouvel adjoint au Maire :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Monsieur Jérôme MORELLO a souhaité démissionner de son poste d'adjoint au Maire, tout en restant conseiller municipal.

Lecture du message de Monsieur Jérôme MORELLO à l'attention des conseillers municipaux.

En application de l'article L2122-15 du code général des collectivités territoriales, la démission de Monsieur Jérôme MORELLO de son poste d'adjoint au Maire ayant été acceptée par Madame la Sous Préfète d'Apt en date du 14 février 2023, elle est effective depuis cette date.

Sur proposition de Monsieur le Maire, il est procédé à l'élection d'un nouvel adjoint au Maire.

Monsieur la Maire ayant interrogé les conseillers sur leur volonté de se porter candidat au poste d'adjoint, Monsieur Roger STACHINO a fait savoir aux conseillers qu'il était candidat.

Le Conseil Municipal a donc procédé à l'élection d'un adjoint (voir procès verbal ci-annexé).

Monsieur Roger STACHINO a été proclamé adjoint et a été immédiatement installé.

Le tableau du Conseil Municipal a été actualisé à la date du 20 février 2023 (voir tableau ci-annexé).

Point travaux et urbanisme (Joël RAYMOND) :

Urbanisme :

PLU :

Le PLU de Lourmarin a été approuvé par délibération du 12 février 2018.

Les révisions allégées n°1, n° 2 et n° 4 ainsi que la modification n° 1 ont été approuvées par délibération du 23 janvier 2023.

Suite à la réception des éléments concernant l'opposabilité des procédures d'urbanisme les dates d'opposabilité retenues sont :

Pour la modification n°1, la révision allégée n°2 et la révision allégée n°4 la date du 13 février 2023.

Pour la révision allégée n°1 la date du 14 février 2023.

Nota : Les révisions allégées n°1, n° 2 et n° 4 ainsi que la modification n° 1 ont été prescrites par délibération du 23 novembre 2020. (soit 26 mois).

Les textes et cartes sont disponibles sur Geoportail Urbanisme

← → ↻ <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/map/#tile=1&lon=5.360936453789068&lat=43.773935394317874&zoom=14&mton=5.363597&miat=43.765816>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

geoportail-urbanisme

A propos - Cartographie Recherche avancée Services Aide - Statistiques -

📍 Lourmarin, 84160 Lourmarin 🔍

LOURMARIN (84068)

Fiche détaillée à la parcelle
Afficher la page territoire

DOCUMENTS D'URBANISME

Parcelle couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LOURMARIN, dont la dernière procédure a été approuvée le **23/01/2023**.

📄 Zone classée A

📄 Ensemble des pièces écrites >

📄 Téléchargez l'archive complète

📄 Plus d'informations

📄 Documents antérieurs

Certaines informations font l'objet de restrictions de visualisation et peuvent ne pas être affichées ici. Voir FAQ

Travaux Mairie

Travaux effectués

- travaux de mise aux normes électriques des services techniques
 - installation éclairage LED et prises de charge pour les nouveaux matériels reçus (batterie, débroussailluse, tronçonneuse, perche élagueuse etc.)
- fin chantier Espace Soulier isolation, pose portes et fenêtres
- réfection partielle carrelage place Ormeau
- implantation d'un PEI (point d'eau incendie) avenue Bosco

Travaux en cours

- RD 27
 - Phase réfection chaussée du 21 au 23 , la fin du chantier inchangée prévue début mars
- WC des boules, transformé en wc PMR, en attente de finition et de porte ..

Travaux en cours de programmation

- pavage (phase 1) rue H de Savornin 20 au 23 Fev
- ancienne Poste
- toiture bâtiment municipal square soulier : vers mi mars dossier DETR
- stade filet élagage : prévu démarrage 27 février, durée 2 semaines
- skate parc : en attente matériel
- élagage divers vers fin mars

Travaux en cours d'études/ devis

- chemins ruraux (305 Draille des Ferrailles RD 943 – RD 27 670 m/ 301 carraire de Collongue D27 – VC1 parcelle C404)

Autres Travaux Organismes (EDF, SEV etc..) ou Privés

organismes

- SEV : renforcement ligne BT route de Vaugines (création d'un poste) et travaux à la Gravière. Nota : ces travaux prévus plus tôt avaient été déprogrammés cause Covid. Les travaux d'enfouissement de la ligne qui traverse le champ du Temple, demandés par la mairie et initialement prévus en 2023, sont décalés d'un an (2024). Travaux prévus mars
- EDF et Orange : simplification du réseau de distribution, changement de poteaux hors d'usage , enlèvement de poteaux.. chemin de Lauzière et chemin de la Combe des Cavaliers (dossier les Bodaries). Travaux en cours
- LMV : assainissement pont du temple / repoussé à l'automne
 - assainissement/ eau pluviale Rayol devis en cours

Privés (intra muros)

- 21 rue du Temple, extension hôtel du Moulin en cours
- Place de la Fontaine création hôtel en cours
- Café Ormeau : travaux intérieur seulement en cours. En attente d'une DP.
- Place de l'église : réfection toiture maison privée en cours. Chantier 15 jours.
- Mini Golf réaménagement du parc en cours

Réfection / isolation de la toiture du logement communal du square Soulier : demande de subvention au titre de la DETR 2023 :

Le Maire rappelle aux membres présents les travaux nécessaires de réfection et isolation thermique de la toiture du logement communal situé Square Soulier, dans le bâtiment jouxtant la Mairie.

Il souligne que ces travaux doivent être engagés rapidement car la toiture présente des défauts d'étanchéité occasionnant des infiltrations d'eau. Dans un souci d'amélioration du confort et surtout de réduction de consommation énergétique de ce logement équipé d'un chauffage électrique, l'isolation sous toiture sera reprise et renforcée. Il précise également qu'un châssis de toit sera installé pour permettre de vérifier périodiquement l'état de la toiture qui est très difficile d'accès.

Étant donné la localisation du bâtiment, ces travaux devront être réalisés avant l'été de manière à respecter l'arrêté municipal interdisant les travaux dans le centre du village en période de forte affluence touristique.

Il indique que ces travaux pourraient être soutenus financièrement par l'Etat dans le cadre de la DETR.

Le plan de financement pourrait alors être le suivant :

Dépenses

Travaux HT	30 000 €
------------	----------

Recettes

DETR 2023 (50%)	15 000 €
------------------------	-----------------

Autofinancement communal	15 000 €
--------------------------	----------

Oui l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après avoir délibéré:

- décide de programmer la réfection/isolation de la toiture du logement communal Square Soulier,
- valide le plan de financement proposé,
- autorise le Maire à solliciter le soutien financier de l'Etat au titre de la DETR 2023
- autorise le maire à signer tous documents nécessaires à la réalisation de ce projet.

Acquisitions foncières de divers terrains :

Ce point à l'ordre du jour n'a pas pu être soumis à délibération, car des documents indispensables à cette décision ne nous sont pas parvenus dans les temps. Il est donc remis à une date ultérieure.

Monsieur le Maire souligne cependant l'intérêt d'augmenter le patrimoine foncier de la commune,

pour d'une part encourager l'installation de jeunes agriculteurs sur la commune, et d'autre part permettre de développer des zones « poumons verts » accessibles à tous.

Personnel communal / avancements de grade 2023 : création des postes d'avancement et modification du tableau des effectifs

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers la délibération D2022029 du 23 mai 2022, relative au ratios des promus / promouvables applicable aux avancements de grade dans la gestion des carrières des fonctionnaires territoriaux de la commune.

En application de cette délibération, le tableau des avancements de grade pour l'année 2023, publié au centre de gestion, nécessite la mise à jour du tableau des effectifs.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal délibère et décide de créer les postes permanents correspondant aux avancements de grade, et de modifier le tableau des effectifs comme suit à compter du 1er mars 2023 :

EMPLOI	CATEGORIE	EFFECTIF	TEMPS DE TRAVAIL
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché	A	1	35H00
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	35H00
Adjoint administratif	C	1	35H00
FILIERE TECHNIQUE			
Technicien principal de 1ère classe	B	1	35H00
Agent de maîtrise	C	1	35H00
Adjoint technique principal de 1ère classe	C	3	35H00
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	1	35H00
Adjoint technique	C	4	35H00
FILIERE POLICE MUNICIPALE			
Garde champêtre chef	C	1	35H00
FILIERE SPORTIVE			
Éducateur des APS principal de 1ère classe	B	1	22H00
FILIERE SOCIALE			
ATSEM principal 1ère classe	C	1	35H00

Personnel communal : accord sur la procédure de formation en VAE de Justine BURKEY :

Monsieur le Maire informe les conseillers que Justine BURKEY, en emploi aidé à la Fruitière Numérique depuis deux ans, a la possibilité de suivre une formation par la procédure de VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) pour obtenir une qualification de responsable d'espace de médiation numérique.

Cette formation, d'un coût d'environ 3000 €, serait en partie financée (à hauteur de 1222 €) par son compte personnel de formation. Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, compte tenu de la réelle utilité du poste de Justine Burkey au sein de la Fruitière Numérique (700 personnes ont été accueillies et conseillées par Justine en 2022), et de l'intérêt de pérenniser cet emploi, délibère et accepte de financer le complément de cette formation.

Compte-rendu de la commission marché du 14 février 2023 :

Étaient présents :

- Monsieur Jean-Pierre PETTAVINO, Maire de Lourmarin

- Madame Loana DAMIANO, représentante du syndicat des commerçants et artisans des marchés de Provence (SCAMP)
- Monsieur Louis AUZET VALENTI, représentant du syndicat des marchés de France section du Vaucluse
- Monsieur Frédéric CORNILLON, représentant des commerçants
- Monsieur Olivier MARTRA, placier et régisseur du marché
- Madame Sylvie JOURDAN, secrétaire

Ordre du jour :

- demandes de cession
 - Informations sur les arrêts d'activités
 - augmentation des tarifs
 - questions diverses
- Demands de Transmissions :

Propriétaire fonds de clientèle	Repreneur fonds de clientèle	N° emplacement métrage		Avis de la commission	Décision du Maire
BARON	TATEM	13	9 m	favorable	Uniquement en épices avec plexi devant et minimum 3 ans demande éventuelle de changement de produit
SELMI	MARCHES	19	3 m	En attente	Demander le dernier Kbis. La demande de transmission doit être faite dans les 6 mois de la radiation
MOREL	BELAL	95	6 m	favorable	
DECANIS	DIAZ	18	3 m	défavorable	Produits différents
PORCU	DIDON	22	4 m	favorable	
DECANIS	MASALILA	18	3 m	Favorable	
BELLARDI	TESTE	144	8 m	favorable	Demander modification du kbis
POITEVIN	HERY	112	2 m	favorable	
VERDUN	CAPPELAND	168	5 m	favorable	
BORDONE	CANCELLA	76	6 m	défavorable	Produits différents et vérifier l'assiduité et l'ancienneté par rapport à l'année sabbatique

- Arrêts d'activités :

Madame TIZIO Maria nous informe de son arrêt d'activité.
Sa place sera mise à l'affichage pour attribution

- Congés sabbatiques :

Madame Sabine VALLETTE demande un congé sabbatique.

Le titulaire d'une AOT (Autorisation d'Occupation Temporaire) peut demander à bénéficier d'une

année sabbatique. La demande d'année sabbatique est examinée au cas par cas en commission. En cas d'acceptation, et au terme de l'année sabbatique, celle-ci ne pourra pas être prise en compte dans le calcul de l'ancienneté. De même après une année sabbatique, il sera impossible au commerçant de transmettre son emplacement pendant une durée de 3 ans. Un courrier lui sera adressé lui accordant ce congé et lui rappelant qu'il lui faudra attendre 3 ans après son retour pour pouvoir prétendre à un changement de produit ou une transmission.

- Augmentation des tarifs

A compter du 1er avril 2023, les conditions pour pouvoir prétendre à l'abonnement trimestriel seront liées à un seuil de présence de 40 semaines sur l'année (l'article 5 du règlement du marché sera modifié dans ce sens).

Ces 40 semaines seront facturées trimestriellement à hauteur de 10 semaines par trimestre.

En dessous de ce seuil, le commerçant titulaire paiera journalièrement son AOT .

Les forains passagers restent au paiement journalier.

Le mètre linéaire passe de 1,10 € à 1,50 €.

- Questions diverses

Liste des places à mettre à l'affichage pour attribution :

N° 142

N° 169

N° 155 ET 156 qui deviennent une seule place

N° 102

Les forains recevront également un mail les informant de ces places disponibles.

Contrôle des assiduités :

Rappel du règlement : « *Les commerçants non sédentaires titulaires sont tenus de respecter 32 jours de présence sur l'année civile avec interdiction d'être absent plus de 4 semaines consécutives sauf autorisation de la Mairie ou congés.*

Si le commerçant non sédentaire comptabilise moins de 32 présences sur l'année civile , il sera radié après avis de la commission paritaire.

*En cas de maladie attestée par un avis d'arrêt de travail (Imprimé Cerfa N°10170*04), l'avis d'arrêt de travail doit être communiqué dans les 48h00. Dans ce cas, le bénéficiaire d'un emplacement conserve ses droits et la période de maladie est comptabilisée en présence.*

Pour les commerçants n'ayant pas atteint le seuil de 32 jours pour des raisons exceptionnelles et légitimes, la commission se réserve le droit d'étudier au cas par cas à condition que les intéressés adressent à Mr le Maire un courrier d'explications détaillé. »

Après contrôle des assiduités, beaucoup de commerçants sont en dessous du seuil minimum fixé pour conserver leur place de titulaire.

Ils recevront donc un avis de radiation. Un recours écrit sera possible que la commission étudiera au cas par cas lors d'une prochaine réunion qui se tiendra au minimum 1 mois après l'envoi des avis de radiation.

Visite de Madame la Sous-Préfète :

Monsieur le Maire et les adjoints ont reçu Madame la Sous-Préfète en mairie le 15 février 2023, afin de lui faire visiter le chantier d'aménagement de la RD 27 à l'entrée de ville, qui a fait l'objet d'une subvention de l'Etat dans la cadre de la DETR 2022.

Les élus lui ont également présenté le projet de règlement relatif à la régulation des meublés de tourisme. L'instruction de ce dossier devrait durer encore un mois, et il sera soumis pour approbation à Madame la Préfète de Vaucluse.

Visite de Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale :

Monsieur le Maire a reçu Madame DEPRE, Inspectrice de l'Éducation Nationale de la

circonscription de Pertuis, accompagnée de Madame Bénédicte JOURNES LOIREAU, Directrice de l'école, le 8 février 2023.

Elles tenaient à lui faire part du problème de l'accès à l'école de certaines personnes non autorisées réglementairement, en raison de l'entrée commune dans l'immeuble Philippe de Girard pour l'école et pour les locataires des appartements du dernier étage.

La seule solution pour éviter que les locataires et leurs visiteurs n'empruntent l'entrée de l'école, sera de les faire passer par l'escalier extérieur de l'ancienne cantine, et de cloisonner l'accès aux locaux scolaires au niveau du palier du 1er étage. Cela supprimera de fait l'accès aux sanitaires du 1er étage pour les élèves, qui devront utiliser les sanitaires de la cour de récréation en cas de besoin. Un lavabo pourra cependant être installé dans la classe du 1er étage pour le lavage des mains. Ces travaux sont à l'étude pour être engagés dans les meilleurs délais.

Par ailleurs Madame Bénédicte JOURNES LOIREAU a réitéré sa demande d'ATSEM pour la classe de grande section / CP. Le Conseil Municipal confirme son refus d'embaucher une ATSEM supplémentaire d'ici la fin de l'année scolaire, en raison de la charge budgétaire que cela représente. Cette question sera réexaminée sur le budget 2024 en fonction de l'évolution des effectifs scolaires et de la capacité budgétaire de la commune.

Ateliers participatifs autour de la transition écologique, bilan et perspectives :

Atelier n°1 : économiser et produire de l'énergie

Session #3 – 6/02/23

Les propositions qui ont été retenues lors du débat de la 3ème session :

- Faire une page dédiée à l'énergie sur le site lourmarin.com, qui regroupe les principales informations légales, les aides disponibles, des liens à des articles pertinents, et une inscription en vue d'achats groupés (diagnostics, panneaux photovoltaïques, rénovation énergétique...).
- Organiser des réunions régulières avec les associations d'aide à la rénovation énergétique. C'est chose faite : L'ALTE tiendra une permanence un jeudi par mois à l'Espace Soulier, il suffit de prendre rendez-vous au 04 90 74 03 18. Première permanence le jeudi 9 mars 2023.
- Organiser une réunion sur le photovoltaïque dès que la prochaine loi sera passée, pour mieux comprendre ce que l'on peut faire, avec une des participantes, Nathalie Avarello, de la société Solarys France, qui s'est proposée.
- Suivre la consommation électrique du village grâce aux chiffres que nous avons demandé à Enedis, et que nous partagerons sur la page « Energie » du site.
- Partager des idées citoyennes de bonnes pratiques d'économie d'énergie sur le site.

Atelier n°2 : réduire la production de déchets

Session #3 – 6/02/23

Les propositions qui ont été retenues lors du débat de la 3ème session :

Mobilisation nettoyage :

- Organiser un deuxième CleanUp Day dans l'année
- Proposer aux associations de s'impliquer dans cet événement pour mobiliser leurs adhérents
- Mobiliser LMV pour fournir du matériel (sacs poubelles / pinces) et supports de communication.

Compost :

- Continuer à promouvoir les composteurs de quartier, notamment dans les quartiers hors du centre du village.
- LMV : étude en cours sur les gisements des biodéchets (dont le gisement important des restaurateurs) / Résultats fin du premier semestre 2023. Propositions aux collectivités au 4ème trimestre 2023.

Communication :

- Distribution de supports de communication (physique et numérique) adapté au village, sous forme de carnet ou plaquette cartonnée à destination des habitants et des touristes et/ou maisons d'hôtes, hôtels, airbnb...
- Travail en cours chez LMV pour des supports de communication, résultats d'ici la fin de l'année. Sensibilisation au tri et à la gestion des déchets : vidéos, visite de centres de tri et d'enfouissement, ateliers médiation...
- Relancer une campagne de sensibilisation avec une distribution de sac jaunes de tri.
- Mairie/Fruitière : travailler une signalétique dans le village pour indiquer le point d'apport volontaire avec traductions pour les touristes.

Poubelles :

- Fruitière/ Mairie/Habitants : atelier ouvert pour la fabrication de poubelles de tri qui seront mises à disposition des associations pour faciliter la gestion des déchets lors de leur événements et à disposition des habitants pour leur événements privés (mariage, anniversaires...)

Atelier n°3 : développer les différents modes de transport

Session #3 – 6/02/23

Les propositions qui ont été retenues lors du débat de la 3ème session : (conclusions non encore communiquées par Pauline METTON)

3 autres sessions sont prévues à l'automne sur trois autres thèmes.

Roger STACHINO souligne l'implication des jeunes du village qui, lors de la première réunion du conseil municipal des jeunes ont montré un vif intérêt pour l'écologie. Il est nécessaire de les inviter à participer aux prochains ateliers participatifs.

Echo de la Combe :

Réunion de la commission communication lundi 27 février à 17h00.

La date de parution dépendra de la complétude de notre information sur le programme des festivités.

FREDON - élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics de Lourmarin :

Isabelle BROUSSET rappelle aux conseillers qu'une réunion à laquelle ils étaient conviés a eu lieu en mairie le 23 janvier à 14h00 avec les services techniques, les élus, et les représentants du FREDON PACA, pour présenter le projet d'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces publics de Lourmarin.

La semaine suivante, deux techniciens du FREDON ont rencontré les élus et les agents des services techniques, afin de faire le point sur le travail fait actuellement par les agents municipaux, sur les moyens mis à leur disposition, et leur façon de travailler. Une visite du village a été réalisée avec une technicienne, pour lui permettre de mettre en place une cartographie précise de toutes les zones végétalisées.

Le diagnostic issu de cette étude du FREDON nous permettra :

- de mieux connaître les surfaces entretenues par les services communaux,
- de classer l'ensemble des espaces verts en fonction de leur usage,
- de redonner un sens au travail effectué par les équipes municipales,
- de moderniser et d'adapter le fonctionnement du service des espaces verts en intégrant les enjeux écologiques,
- d'optimiser les moyens et les ressources.

Comité Communal des Feux de Forêt :

Présentation de la liste du CCFF actualisée par Roger STACHINO. Toutes les personnes de cette liste sont volontaires. Il faudra leur proposer de participer au premier cycle de formation qui doit avoir lieu au mois de mars. L'inscription est urgente.

Le CCFF vient en complément des CCFF des autres communes, et des jeunes recrutés l'été par la Parc du Luberon, pour intensifier la surveillance des massifs et la prévention des incendies.

ESSL (Ensemble Sportif du Sud Luberon) :

Réunion vendredi 24 février 2023 à 9h30 en mairie de Cadenet. Il est question de passer d'un groupement de 5 à 6 villages . Le Maire et Serge Didier seront présents à cette réunion.

QUESTIONS DIVERSES :

Courrier de Monsieur Serge Cosseron, Président de l'association « Lourmarin Culture et Patrimoine », aux conseillers municipaux, au sujet des travaux de l'hôtel de la Fontaine : Monsieur Cosseron sera très prochainement reçu en mairie (rendez-vous à fixer), une réponse écrite lui sera faite par la suite.

L'Association pour la protection du patrimoine et de l'environnement de Lourmarin, nouvellement créée, a publié un article sur le web, sous le titre « Le Luberon et son patrimoine, proies des mégalos ». Monsieur le Maire déplore la teneur de cet article, qui débite des contre-vérités qui ne sont pas signées, et ne méritent pas de réponse.

Le remue ménage soulevé par certains à l'occasion de l'enquête publique sur la révision du PLU, n'autorise pas à dire n'importe quoi.

Le contenu des permis de construire accordés est communiqué à tous requérants, la délivrance des permis de construire se fait toujours dans le cadre de la légalité, en application du règlement du PLU, et après avis des Architectes des Bâtiments de France dans les secteurs concernés.

Les propriétaires privés font ce qu'ils ont envie de faire chez eux, n'en déplaise à certains, à partir du moment où ils le font dans le cadre légal.

Isabelle AVON fait part aux conseillers des retours positifs qu'elle a sur le trottoir et le mur de la

RD 27, elle constate que déjà beaucoup de piétons empruntent ce passage . Elle signale également un amas de feuilles le long du mur des hangars de la Corrée, les cantonniers iront les enlever.

Rappel de dates :

- Conférence « l'Ukraine un an après », par Olivier Weber, le 4 mars à 15h00 à la Fruitière Numérique.
- Réunion jeudi 23 février à 18h30 à la Fruitière Numérique pour les améliorations à apporter au marché des producteurs avant sa reprise.
- 1ère permanence de l'ALTE (sur rdv) le 9 mars à partir de 9h30 à l'espace Soulier.